

28 fév 2014 -19:29

Appartient à [Conseil des ministres du 28 février 2014](#)

Sociétés immobilières réglementées

Sur proposition du ministre des Finances Koen Geens, du ministre de l'Economie Johan Vande Lanotte et de la ministre de la Justice Annemie Turtelboom, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi qui règle le statut des sociétés immobilières réglementées.

L'avant-projet définit un nouveau cadre légal qui permet aux entreprises immobilières ayant actuellement le statut de sicafi immobilière d'adopter une forme qui n'entraîne pas l'application de la législation AIFMD. Leur activité économique réelle doit répondre aux caractéristiques et exigences décrites dans le projet de loi et ne permet donc pas de les considérer comme des fonds d'investissement.

Compte tenu de l'importance de ces sociétés pour l'économie réelle et pour l'épargne publique, ces sociétés restent soumises au contrôle prudentiel de la FSMA et se voient imposer des limites en matière de levier, de diversification des risques et d'obligation de distribution (et donc ces exigences comptables). Des règles similaires valent aussi pour les real estate investment trusts (REIT) dans les Etats de l'UE voisins.

Le contrôle prudentiel tient compte des caractéristiques spécifiques de la société immobilière réglementée mais demeure très strict (contrôle de la FSMA, spécificité du rôle du commissaire, etc.).

Enfin, le régime fiscal de la société immobilière réglementée sera le même que celui auquel les entreprises concernées sont soumises actuellement dans le cadre du statut de sicafi immobilière. Dans les grandes lignes, ce régime fiscal est le même que dans les pays voisins, étant donné qu'il est soumis à des exigences analogues, à savoir en matière de limitation du levier, de diversification des risques et d'obligation de distribution;

La FSMA sera chargée du contrôle sur les sociétés immobilières réglementées.

L'avant-projet est soumis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Johan Vande Lanotte, Vice-Premier ministre et ministre de l'Economie, des Consommateurs et de la Mer du Nord
Avenue des Arts 7
1210 Bruxelles
Belgique
+32 2 220 20 11
<http://www.economie.fgov.be>

Service de presse de M. Koen Geens, ministre des Finances, chargé de la Fonction publique
Rue de la Loi 12
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 574 80 05
<http://www.minfin.fgov.be>

Service de presse de Mme Annemie Turtelboom, ministre de la Justice
Boulevard de Waterloo 115
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 542 80 11
<http://www.justice.belgium.be>